

Le recyclage de l'air est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement d'un système d'aspiration. En vidant un atelier de son air via l'aspiration, ce dernier se met « sous vide » et le système d'aspiration devient alors inefficace.

Il est possible de recycler l'air de 3 façons :

- Ajout d'air naturel via volets à gravité
- Introduction d'air forcé via ventilateur hélicoïdal
- Recyclage de l'air aspiré et filtré

Ce dernier est particulièrement intéressant pour des raisons écologiques et économiques, mais ne peut être toléré que lors des périodes froides. La qualité de l'air recyclé est telle que la concentration maximale de poussières de bois soit inférieure au cinquième de la valeur limite de moyenne d'exposition soit  $0,2 \text{ mg/m}^3$ .

Nos systèmes de recyclage d'air sont conformes à la réglementation en vigueur. Ils peuvent être équipés de :

- D'une gaine de recyclage équipée d'une chicane,
- 1 by-pass manuel ou électropneumatique pour le rejet de l'air à l'extérieur en dehors des périodes hivernales et lors de tout incident au cas de dysfonctionnement de l'unité de filtration,
- D'un évent de décharge d'explosion,
- D'un dispositif de contrôle et de surveillance du bon fonctionnement de l'unité filtrante. Cette sonde analyse en continu la qualité de l'air recyclé.
- D'un gyrophare et/ou un asservissement sonore avec obligation d'intervention.
- D'un clapet coupe-feu, déclenchement à  $70^\circ$  ( $400^\circ$  - 2 heures),
- D'une trappe de contrôle selon la norme NF EN 13284-1.
- D'une gaine de diffusion textile ou en acier galvanisé



Gaine de diffusion textile



Exemples de filtres équipés d'un système de recyclage